



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2000
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Huitième session

24 avril - 5 mai 2000

Débat sur une agriculture écologiquement viable

Note du Secrétaire général

Additif

Document de travail soumis par les organisations non gouvernementales*

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Section 1. Choix des techniques de production agricole, habitudes de consommation et réglementation en matière de sécurité : menaces potentielles contre une agriculture écologiquement viable. . . | 2 |
| Section 2. Bases écologiques et socioéconomiques de définition des pratiques optimales de développement agricole et rural durable | 8 |
| Section 3. Les connaissances au service d'un système d'approvisionnement alimentaire viable : recensement des besoins d'éducation, de formation, de partage des connaissances et d'information et mesures visant à les satisfaire (questions et préoccupations). | 13 |
| Section 4. Mondialisation, libéralisation des échanges et investissements | 17 |

* Les vues et opinions exprimées dans le présent document sont celles des organisations non gouvernementales et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

Huitième session de la Commission du développement durable (CDD), avril 2000

Contributions des organisations non gouvernementales au débat sur une agriculture écologiquement viable*

Section 1 : Choix des techniques de production agricole, habitudes de consommation et réglementation en matière de sécurité : menaces potentielles contre une agriculture écologiquement viable

L'agriculture écologiquement viable, la sécurité alimentaire et l'innocuité des produits alimentaires sont des objectifs qu'il est plus que jamais urgent d'atteindre à l'aube du nouveau millénaire. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, le secteur agricole joue divers rôles. Il doit notamment assurer la sécurité alimentaire, soutenir le développement rural, fournir des ressources pour assurer des moyens de subsistance et des revenus appropriés à la majorité de la population sans détruire l'environnement. Trois éléments intimement liés, à savoir les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, conditionnent donc la viabilité de l'agriculture. Le chapitre 14 d'Action 21, intitulé « Agriculture viable et développement rural durable » pose les principes de cette définition et de sa portée.

Questions et préoccupations

À la différence des systèmes agraires intégrés où il existe un lien étroit entre l'agriculture et l'écologie, les systèmes modernes mis en place après la Deuxième Guerre mondiale sont fortement réducteurs; ils favorisent les grandes exploitations, la spécialisation, la monoculture et la mécanisation et compromettent les principes

* Le Groupe chargé de l'agriculture et des systèmes alimentaires écologiquement viables du Comité directeur des organisations non gouvernementales de la Commission du développement durable a coordonné l'élaboration de ce document. Le Groupe est coprésidé par l'Association des ONG de la Barbade et l'association International Partners for Sustainable Agriculture (IPSA). Plusieurs ONG ont contribué à ce document, notamment les suivantes : Accion Andina (Bolivie); Agriculture Missions (États-Unis); Agroecology/Environmental Studies, Université de Californie; Association for the Promotion of Organic Farming (Inde); Comité chargé des organisations non gouvernementales du GCRAI; Center for Citizen Initiatives (États-Unis-Russie); Centre for Development Studies, University College, Dublin (Irlande); Centre for Environment and Society, University of Essex (Royaume-Uni); Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES); COASAD (Afrique); COSTED (Inde); Union des consommateurs des États-Unis; ONG néerlandaises et leurs partenaires (Pays-Bas); Farmers' Link (Royaume-Uni); Forum allemand sur l'environnement et le développement; GRET (France); Institut de politique agricole et commerciale; Institut pour le développement durable (Pologne); Intermediate Technology Development Group (Royaume-Uni); Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique; Conseil international des traités indiens; Institut international pour la reconstruction rurale (Philippines); IRED (Zimbabwe); MONLAR (Sri Lanka); Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (Philippines); Neosynthesis Institute (Sri Lanka); OXFAM Kenya; Coalition populaire pour l'élimination de la faim et de la pauvreté (Italie); Réseau des amis de la Terre (Uruguay); Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni); Rural Food Security (Tanzanie); Sobrevivencia, Amis de la Terre (Paraguay); Sustain: The Alliance for Better Food and Farming (Royaume-Uni); Institute for Food and Development Policy/Food First (États-Unis); The Pesticides Trust (Royaume-Uni); le Réseau pour l'agriculture urbaine; Réseau du tiers monde; Groupe de travail sur l'agriculture viable et le développement rural durable/UNED-UK; Année mondiale de la lutte contre la faim; World Resources Institute (États-Unis); World Wildlife Fund (Royaume-Uni, Suisse et Canada); ZERO Regional Environment Organisation (Zimbabwe).

écologiques et la santé. Si les premiers donnent des rendements modestes mais stables, les systèmes modernes donnent initialement de hauts rendements, qui vont décroissant par unité d'intrant énergétique. Le système de mesure du rendement par unité de terre a également favorisé l'agriculture industrielle. En Inde par exemple, on a inopportunistement comparé la production de riz des exploitations d'avant la révolution verte au rendement des exploitations monoculturelles au lieu de comparer leur rendement total en tenant compte des diverses cultures de rotation, des autres cultures pratiquées dans les rizières (polyculture) et de l'élevage (Shiva, 1991). Selon une étude de 1999 présentée à la Conférence de Maastricht, les petits exploitants agricoles du monde entier produisent 2 à 10 fois plus par hectare que les grandes exploitations industrielles. Les petites exploitations sont plus productives et plus efficaces et contribuent davantage au développement économique, les villages entourés de petites exploitations densément peuplées ayant des économies plus saines que les agglomérations entourées de grandes exploitations mécanisées et dépeuplées. En outre, les petits exploitants prennent plus soin des ressources naturelles, notamment en réduisant l'érosion des sols et en protégeant la diversité biologique, ce qui permet d'assurer la viabilité à long terme de la production agricole (Rosset, 1999).

Du fait de l'agriculture industrielle, divers systèmes agraires où les cycles des éléments nutritifs, de l'énergie, de l'eau et des déchets respectaient l'écosystème naturel ont été remplacés par des systèmes à cycles ouverts, ce qui engendre un gaspillage des ressources naturelles et un grave problème de déchets agricoles. La pratique de la monoculture ou de la quasi-monoculture et l'utilisation intensive des produits chimiques continuent de menacer la diversité biologique des cultures, des animaux, des poissons et des écosystèmes des sols qui sont indispensables à une agriculture écologiquement viable. Un exemple en est l'incidence avérée des polluants organiques persistants, présents dans les pesticides commerciaux et de dioxine (un polluant industriel) qui non seulement contaminent les sources naturelles d'irrigation des terres arables et les territoires autochtones du monde entier, dont dépendent les exploitants agricoles et les populations autochtones, mais aussi le poisson et le gibier qui traditionnellement constituent pour beaucoup la principale source de protéines. Alors qu'ils ne sont plus utilisés dans certains pays, ces produits organiques persistants sont largement utilisés dans les pays en développement quand bien même ils se dégradent difficilement, ce qui cause à long terme des dégâts aux écosystèmes et aux terres agricoles et territoires autochtones.

Il est maintenant indéniable que l'agriculture industrielle continue de faire face à une crise écologique. Deux catégories de « maux écologiques » sont associés à l'agriculture à forte intensité de capitaux, d'énergie et de produits chimiques. Ce sont : a) les problèmes directement liés aux ressources de base que sont les sols et l'eau, notamment l'érosion des sols, la baisse de la productivité du sol et l'épuisement des réserves de substances nutritives, la salinisation et l'alcalinisation (en particulier dans les régions arides et semi-arides), la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines et la perte de terres arables au profit du développement urbain; b) les problèmes directement liés aux cultures, aux animaux et aux parasites, notamment la perte de cultures, de plantes sauvages et des ressources génétiques animales, l'élimination des ennemis naturels des ravageurs, la réapparition des ravageurs et leur résistance génétique aux pesticides, la contamination par des substances chimiques et la destruction des mécanismes naturels de contrôle.

L'agriculture industrielle ainsi que l'essor du commerce international et les modes de consommation qui grèvent les ressources de la planète jusqu'à la limite

ont également déstabilisé le tissu social et culturel des communautés agricoles. Les conséquences ont été encore plus graves pour les sociétés des pays du sud, en particulier pour les populations autochtones. Dans de nombreuses sociétés, les femmes, qui jouaient un rôle indispensable dans la prise des décisions agricoles et la conservation des semences, ont été déplacées par l'introduction de monocultures commerciales. En outre, les femmes et les enfants sont les principales victimes de la malnutrition que ces monocultures n'ont pu permettre de surmonter et à laquelle elles ont même contribué. On ne peut donc considérer le problème de la production agricole comme étant seulement d'ordre technologique. Il faut également examiner les questions sociales, culturelles, politiques et économiques qui contribuent à la crise.

Malheureusement, alors qu'on reconnaît dans un chapitre d'Action 21 le caractère écologiquement non viable de l'agriculture, grosse consommatrice de produits chimiques, et les limites de la révolution verte, les mêmes entreprises qui ont défendu la première « révolution » et en ont bénéficié ont activement encouragé la « révolution génétique » comme étant la panacée, ce qui explique les promesses abusives que l'on trouve dans le chapitre sur la biotechnologie d'Action 21. À sa troisième session, la Commission du développement durable a demandé une évaluation plus équilibrée des nouvelles biotechnologies compte tenu de nouvelles preuves scientifiques des risques inhérents.

Solutions et recommandations : La voie à suivre

Dans le présent document, l'agriculture écologiquement viable s'entend de l'agriculture organique et écologique, notion aux aspects écologiques, sociaux, économiques et culturels complexes. Nombreux sont les systèmes traditionnels ou autochtones, en particulier dans le sud, qui se heurtent à une mondialisation accélérée de l'agriculture industrielle. L'agriculture organique et écologique connaît une croissance notable dans le nord, avec des exploitations commerciales qui font revivre des pratiques culturelles abandonnées après l'introduction de la monoculture et des produits chimiques. Il faut une transformation plus radicale de l'agriculture, qui se fonde sur l'idée qu'on ne peut promouvoir des changements d'ordre écologique dans le secteur agricole sans changer les objectifs stratégiques de ce secteur et sans introduire des changements comparables dans les domaines social, politique, culturel et économique qui influent également sur l'agriculture. Cette approche est conforme à l'appel lancé dans Action 21 en vue d'une évaluation globale des politiques agricoles nationales dans le contexte d'un environnement international favorable.

Appel à une action institutionnelle et à des partenariats possibles

Systèmes de production

1. La Commission devrait demander que divers systèmes et types d'agriculture organique pratiqués actuellement bénéficient d'un appui et soient renforcés. Il s'agit notamment des systèmes traditionnels et autochtones, en particulier dans le sud, et de techniques et systèmes mis au point dans le nord ces dernières années. Les gouvernements et les institutions multilatérales devraient mettre fin au soutien des prix agricoles, qui perpétuent la monoculture, et appuyer plutôt, entre autres, la rotation des cultures et la polyculture qui participent de pratiques culturelles écologiques qui concernent surtout les petits exploitants. La Commission est invitée à accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 et du programme d'action adopté lors de l'examen quinquennal d'Action 21. À cette fin, il faudrait organiser des consultations régulières.

res entre les parties intéressées dans le cadre d'un groupe de travail sur l'agriculture viable et le développement rural qui ferait rapport à la Commission sur diverses questions, en particulier sur celles qui ont été soulevées dans les documents présentés à la présente session.

2. Il incombe aux institutions intergouvernementales comme la Commission du développement durable de prendre des mesures dans l'intérêt général. Il faudrait en particulier examiner la question de la vulnérabilité des agriculteurs et des consommateurs des pays en développement face aux risques posés par le génie génétique et les technologies connexes ainsi que les produits qui en découlent, étant donné le manque d'informations et de moyens de prévention des risques biotechnologiques dans ces pays. La prévention des risques biotechnologiques devrait relever de l'Organisation des Nations Unies et non de l'Organisation mondiale du commerce, la Commission du développement durable étant l'instance la plus appropriée pour procéder à un vaste examen des nouvelles technologies qui devrait compléter les travaux de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

3. L'agriculture organique et écologique a dépassé le stade de l'utopie; elle contribue rapidement et très concrètement à l'essor d'une agriculture écologiquement viable. Le moment est donc venu pour la Commission du développement durable de promouvoir cette agriculture auprès des gouvernements et des institutions bilatérales et multilatérales. Elle devrait en particulier souligner et faire sienne l'approbation donnée par la Commission de l'agriculture de la FAO au potentiel écologique et sanitaire de l'agriculture organique et à sa contribution à l'introduction de techniques de production novatrices dans les autres systèmes agricoles et à l'objectif général d'une agriculture écologiquement viable.

4. En ce qui concerne l'utilisation croissante de pesticides chimiques, la Commission devrait :

a) Lancer un appel en vue d'un appui à une mise en oeuvre rapide du processus d'amendement du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, et apporter son concours à cette fin;

b) Affirmer que le niveau maximum de résidus de pesticide qui sera autorisé au titre du Codex Alimentarius pour le commerce international des produits agricoles doit être tel qu'il garantisse la sécurité optimale des consommateurs. Dans chaque pays, ce niveau devrait être calculé de façon à protéger les consommateurs locaux;

c) Déclarer que les pesticides ne devraient pas être utilisés dans les pays en développement si l'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère qu'ils constituent un risque « extrême » ou « élevé », ni même « modéré »;

d) Demander aux pays en développement et aux pays en transition d'éliminer et de détruire en toute sécurité les stocks de pesticides périmés qui menacent la santé et l'environnement, et prévoir une réglementation et une formation visant à faire en sorte que des stocks ne soient pas accumulés à l'avenir au détriment des générations futures.

Droits des populations autochtones, des communautés agricoles et des consommateurs

Il est indispensable, pour promouvoir l'agriculture viable et la sécurité alimentaire, de garantir le droit des populations autochtones et des communautés agricoles aux semences, à la terre, aux ressources en eau et aux autres ressources naturelles. À cette fin, la Commission devrait :

a) Demander qu'un appui financier soit fourni pour les activités dans le domaine de l'agriculture organique/écologique et pour les activités de transition visant à mettre fin à la production basée sur les substances chimiques et la monoculture, y compris des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs. Cet appui devrait bénéficier aux exploitations familiales et aux communautés, notamment à celles qui sont démunies;

b) Préconiser l'élimination progressive des subventions aux pratiques agricoles non viables;

c) Inviter les gouvernements à achever la révision de l'Engagement international de la FAO concernant les ressources phytogénétiques afin de protéger juridiquement le droit des exploitants agricoles de posséder, conserver et utiliser des semences traditionnelles. Le renforcement des droits des exploitants agricoles leur permettra de faire des choix écologiquement rationnels;

d) Préconiser l'élimination des obstacles à la protection des connaissances traditionnelles et autochtones, y compris les dispositions permettant de breveter les ressources biologiques contenues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce dans le cadre de l'examen par l'OMC des dispositions pertinentes.

Coopération internationale

1. Il faut d'urgence renouveler l'engagement en faveur du dialogue et de la coopération Nord-Sud de façon à accroître l'aide, améliorer les termes de l'échange pour le sud et parvenir à un meilleur équilibre des relations économiques mondiales et renforcer les structures favorables à l'agriculture organique/écologique. Les gouvernements devraient éliminer progressivement les subventions à la production agricole, à l'énergie, au transport, à la publicité, aux exportations, etc., qui favorisent les systèmes alimentaires écologiquement non viables, et reprendre à leur compte des modèles bénéficiant de financements publics qui permettent de passer à une agriculture organique et à faible intensité d'intrants. Ils devraient également aider en priorité les petites exploitations familiales par des mesures appropriées, notamment la réforme foncière et la protection des marchés de produits alimentaires nationaux en cas de nécessité. On peut immédiatement commencer par reformer la structure de l'aide et améliorer sa qualité dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Il serait utile de procéder à un examen approfondi de l'histoire et de l'avenir de diverses formes d'aide (aides bilatérale et multilatérale, aide à la recherche, conseils techniques et projets).

2. La FAO devrait achever en 2000 ses travaux sur l'évaluation de la contribution potentielle de l'agriculture organique aux objectifs de la durabilité et élaborer et appliquer des programmes d'appui à cette fin d'ici à 2002 afin de permettre un examen décennal de Conférence de Rio.

Modes de consommation et droits des consommateurs

1. Il faudrait encourager la consommation locale des produits de l'agriculture écologiquement viable afin de réduire le coût du transport et le gaspillage d'énergie, et amener les consommateurs à s'engager davantage en faveur des exploitants agricoles qui produisent leurs aliments ainsi qu'en faveur de l'environnement. À cet égard, la Commission du développement durable devrait susciter un appui en faveur de l'agriculture organique et écologique urbaine de sorte que l'augmentation de la population urbaine ne mette pas à plus rude épreuve les collectivités rurales et les terres pour les approvisionnements alimentaires.

2. La Commission et les gouvernements devraient réaffirmer et respecter l'exercice du droit des consommateurs, à titre individuel et par le canal d'associations, à l'information et à un choix motivé sur le marché. Les principes directeurs pour la protection des consommateurs adoptés en 1999 devraient être pleinement mis en oeuvre d'urgence.

Recherche et politique

1. La Commission du développement durable a un rôle primordial à jouer en appuyant et en reconnaissant les travaux de recherche entrepris sur la contribution véritable de l'agriculture organique et écologique, notamment à la sécurité alimentaire, à la préservation de la diversité biologique, à la protection et à la bonification des sols, à la conservation des ressources en eau ainsi qu'au bien-être socioéconomique des collectivités agricoles et à la défense des intérêts du consommateur. La Commission devrait faire en sorte que les résultats de ces travaux se traduisent en politiques et programmes applicables à tous les niveaux.

2. Il faudrait par conséquent repenser les priorités de la recherche classique qui mettaient l'accent sur l'agriculture industrielle et le génie génétique pour se concentrer sur les diverses options organiques et écologiques existant déjà tout en approfondissant la connaissance et la compréhension d'autres options. L'appui à la recherche publique aux niveaux national, bilatéral, régional et multilatéral revêt une importance cruciale à cet égard. Les avantages multiples et véritables des petites exploitations agricoles devraient être reconnus et renforcés et servir d'inspiration aux politiques relatives à l'agriculture écologiquement viable, à la sécurité alimentaire et au développement rural.

Documentation de la section 1

1. Miguel Altieri, « Ecological Impacts of Industrial Agriculture and the Possibilities for Truly Sustainable Farming », *Hungry for Profit*, Monthly review Press, 1999.

2. Mae-wan Ho, *Genetic Engineering: Dream or Nightmare*, Gateway, Gill & Macmillan, Dublin, 1999.

3. Mae-wan Ho, Angela Ryan et Joe Cummins, « Cauliflower Mosaic Viral Promoter – A recipe for Disaster? », *Microbial Ecology in Health and Disease*, vol. 11 (4), 1999.

4. Martin Khor, *Economic Globalisation and Eroding International Cooperation: Implications for Agriculture and Rural Sustainability*, Third World Network, 1997.

5. S. Krinsky et R. P. Wrubel, *Agricultural biotechnology and the environment: science, policy and social issues*, University of Illinois Press, 1996.
6. Jane Rissler et Margaret Mellon, *The ecological risks of engineered crops*, MIT Press, Cambridge, 1996.
7. Peter Rosset, *The Multiple Functions and Benefits of Small farm Agriculture in the Context of Global Trade Negotiations*, Institute for Food and Development Policy (É.-U.) et Transnational Institute (Pays-Bas), 1999.
8. Angela Ryan et Mae-wan Ho, *Transgenic DNA in Animal Feed*, Institute of Science in Society, 1999.
9. Vandana Shiva, *Violence of the Green Revolution*, Third World Network, 1991.
10. *Vignola Declaration and Action Plan*, UICN-IFOAM-AIAB, 23 mai 1999.
11. « Evaluating the Potential Contribution of Organic Agriculture to Sustainability Goals », contribution technique de la FAO à la conférence de l'IFOAM, Mar del Plata (Argentine), 16-19 novembre 1998. Voir le site <http://www.fao.org>.

Section 2 : Bases écologiques et socioéconomiques de définition des pratiques optimales de développement agricole et rural durable

Questions et préoccupations

Bien que le taux d'accroissement de la population mondiale se soit ralenti, il faudra doubler la production alimentaire au cours du siècle pour éliminer la faim. Cependant, celle-ci persistera si les questions relatives à la pauvreté, à l'accès à la nourriture et à la distribution sont méconnues. Bien que la plupart des analystes conviennent qu'il faut accroître la production des terres actuellement cultivées, leurs opinions varient quant au meilleur moyen d'y parvenir. On s'accorde traditionnellement à considérer que pour doubler la production alimentaire, il faut intensifier les cultures en recourant davantage à la mécanisation, aux pesticides, aux engrais et à la biotechnologie. Cependant, certains analystes font observer que l'écart entre la demande et la production ne cesse de se creuser et que la mise au point de nouvelles techniques agricoles ne suffira pas à le combler. La plupart des consommateurs sous-alimentés sont trop pauvres pour acheter la nourriture dont ils ont besoin et les producteurs pauvres n'ont pas les moyens financiers d'utiliser les techniques à forte intensité de capital mises au point par des organisations extérieures soucieuses de rentabilité financière. De plus, ces techniques sont rarement adaptées à la situation et aux besoins des petits exploitants agricoles, des collectivités agricoles traditionnelles et des populations autochtones qui ont déjà été mis sur la touche lors d'initiatives antérieures d'intensification de la production agricole, et leur viabilité est remise en question.

Le plus grand problème que doit résoudre l'humanité consiste à protéger et à gérer durablement les ressources naturelles tout en nourrissant et en logeant une population de plus en plus nombreuse et à permettre aux exploitants agricoles traditionnels et aux populations autochtones d'exercer leurs droits fonciers et leur droit d'accéder aux ressources. Les systèmes de production agricole intensifs compromettent aussi les droits des femmes d'accéder aux ressources foncières, de les con-

trôler et de les gérer*. Cependant, on commence à se rendre compte que certaines techniques et certains procédés permettent de produire davantage de nourriture pour les pauvres sans porter atteinte à l'environnement naturel. Ainsi, depuis de nombreuses générations, les populations autochtones ont constitué tout un ensemble de connaissances scientifiques traditionnelles sur leurs terres, leurs ressources naturelles et leur environnement, dont le chapitre 26 d'Action 21 reconnaît explicitement l'existence. On a donc besoin avant tout de solutions qui fassent largement appel aux ressources locales et au savoir-faire traditionnel et d'initiatives locales qui tiennent compte du savoir-faire des ONG, des exploitants agricoles et des populations autochtones tout en protégeant les connaissances traditionnelles de celles-ci. Un certain nombre de pratiques écologiquement rationnelles ont bien été mises au point mais leur application n'est pas souvent activement encouragée.

Sur le plan politique, l'une des difficultés est de formuler une stratégie fondée sur la participation éclairée des acteurs concernés à tous les niveaux des débats, qui accroisse la sécurité alimentaire, permette de faire reculer la pauvreté et assure la conservation des ressources agricoles naturelles. Faute d'une recherche agronomique et d'un modèle de développement agricole à visage humain, on perdra à jamais de bonnes occasions d'accroître la productivité agricole d'une manière qui soit viable sur le plan économique, saine sur le plan écologique et positive sur le plan social.

Des solutions existent – La question est de savoir comment favoriser au mieux leur adoption

Comment pouvons-nous encourager la transition vers une plus grande durabilité dans les systèmes agricoles aussi bien traditionnels qu'intensifs? Les techniques agricoles durables visent à faire le meilleur usage possible des ressources naturelles en intégrant des éléments tels que le cycle des nutriments, la fixation de l'azote, la régénération des sols et l'existence d'ennemis naturels des ravageurs dans les systèmes de production alimentaire. Elles réduisent au minimum le recours à des intrants non renouvelables (pesticides et engrais) peu respectueux de l'environnement ou de la santé des exploitants agricoles et des consommateurs et permettent de faire un meilleur usage des connaissances et du savoir-faire des exploitants agricoles et des populations autochtones grâce à des conceptions participatives du développement rural qui rendent ces groupes de population plus autonomes et renforcent leurs capacités.

Quatre possibilités de changement

1. Meilleure utilisation des ressources renouvelables disponibles (du capital naturel). Pour diverses raisons, jusqu'à présent, l'eau, les sols et la diversité biologique n'ont pas été utilisés avec le maximum d'efficacité. On peut, pour remédier à cet état de choses, recourir à diverses solutions : collecte de l'eau; conservation des sols et de l'eau (nivellement des sols, aménagement de terrasses, réduction des labours au maximum et aménagement de coulées vertes, par exemple); utilisation de compost et de fumier; établissement de calendriers d'irrigation et gestion de l'irrigation; remise en état des terres dégradées ou abandonnées; rotation des pâturages; protec-

* Voir le document de travail sur le rôle des régimes fonciers dans l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, intitulé « The Sustainable Management of Land Resources –An Essential Building Block in National Food Security Planning ». La Coalition populaire pour l'élimination de la faim et de la pauvreté (Italie).

tion de l'habitat des prédateurs des ravageurs; mise en place de systèmes de drainage et sous-solage; utilisation de plates-bandes surélevées ou *chinampas*; et utilisation de biopesticides et de biofongicides. La protection et la conservation des espèces animales non envahissantes est une autre priorité.

2. Intensification d'un seul sous-élément d'un système agricole. On peut aussi, pour améliorer les systèmes agricoles ou de subsistance, intensifier l'utilisation d'un seul de leurs sous-éléments, sans modifier celle des autres sous-éléments (défonçage des plates-bandes, culture de légumes sur les digues des rizières et creusement de viviers, par exemple). Ces techniques permettent d'accroître sensiblement la production alimentaire dans les campagnes, en particulier la production de protéines et de légumes. En période de disette, ce sont souvent les enfants qui sont les bénéficiaires de cet accroissement.

3. Diversifier en ajoutant du capital naturel productif et des éléments régénérateurs. Le troisième moyen d'améliorer le capital naturel consiste à diversifier l'ensemble du système agroécologique en y ajoutant de nouveaux éléments régénérateurs tels que les légumes dans les rotations de culture de céréales, le poisson dans les rizières, l'agroforesterie et l'élevage. Ces techniques permettent de repenser entièrement la production agricole et de favoriser éventuellement des interactions synergiques, c'est-à-dire des interactions dans lesquelles un élément du système contribue à rendre d'autres éléments plus productifs.

4. Meilleure utilisation des intrants non renouvelables et des techniques. Lorsque des intrants extérieurs et non renouvelables sont utilisés, le système peut se diriger vers une production plus durable et plus efficace si l'on se sert de ces intrants avec suffisamment de précision pour qu'il y ait peu ou qu'il n'y ait pas de gaspillage et qu'il ne soit pas porté atteinte au capital naturel ou humain. Avec le temps, cette méthode évolue dans le sens du remplacement des intrants chimiques par des intrants organiques ou biologiques, méthode utilisée par la plupart des exploitants agricoles produisant des produits organiques. Cependant, le but ultime est de dépasser ce stade pour rompre avec la monoculture grâce à des méthodes de diversification biologique qui permettent aux exploitations agricoles d'assurer le renouvellement des nutriments, de protéger les cultures contre les prédateurs et les maladies et d'accroître la productivité.

Les systèmes agroécologiques/organiques n'ont pas toujours une faible productivité, comme l'affirment parfois certains de leurs détracteurs. Des augmentations de 50 à 100 % de la production agricole sont assez fréquentes dans la plupart des systèmes de production non classiques. Dans certains cas, le rendement des cultures de base agroécologiques des populations pauvres – riz, haricots, maïs, pommes de terre, orge – a même déjà augmenté de 200 %, voire davantage, ce qui est davantage le résultat de beaucoup de travail et d'une bonne gestion que de l'utilisation d'intrants coûteux et suppose une intensification et une valorisation des synergies.

Recommandations concernant les mesures à prendre au niveau des institutions et des parties prenantes

1. *Partenariats intégrés.* Il est urgent que les gouvernements et les organisations internationales encouragent et appuient l'établissement de partenariats efficaces avec les ONG, les universités et associations d'exploitants agricoles et de populations autochtones afin de donner aux agriculteurs pauvres les moyens d'assurer leur

sécurité alimentaire, de se procurer des revenus et de conserver les ressources naturelles. Un des problèmes, à l'avenir, sera de promouvoir les changements institutionnels et politiques nécessaires pour que les méthodes non classiques puissent faire leurs preuves. Ces changements consistent à :

- a) Accroître les investissements publics dans les méthodes agroécologiques participatives;
- b) Cesser de subventionner les techniques agricoles conventionnelles et appuyer les méthodes agroécologiques;
- c) Améliorer les équipements collectifs des régions pauvres et reculées;
- d) Offrir des possibilités commerciales équitables, notamment des possibilités d'accès aux marchés et à l'information et des régimes commerciaux équitables;
- e) Assurer la sécurité des régimes fonciers et procéder à une décentralisation progressive qui soit respectueuse des droits naturels des populations autochtones sur leurs territoires ancestraux;
- f) Amener les décideurs, les scientifiques, etc., à changer d'attitude et de philosophie et à reconnaître l'existence de solutions de remplacement;
- g) Faire en sorte que les institutions encouragent systématiquement l'instauration de partenariats institutionnels équitables avec les ONG et les agriculteurs locaux; et remplacer les transferts de technologie du haut vers le bas par des procédures participatives d'élaboration de techniques et des activités de recherche et de vulgarisation centrées sur les exploitants agricoles. Dans ce contexte, les institutions – publiques et privées, gouvernementales et non gouvernementales – doivent reconnaître que les petits exploitants agricoles marginalisés seront à même de contribuer de manière significative à la production alimentaire mondiale à l'avenir s'ils bénéficient de la coopération et de l'encouragement voulus sous la forme de changements institutionnels et d'investissements, et doivent les appuyer à cette fin.

2. *Appui politique approprié à l'extension de l'agriculture durable et mécanismes permanents de dialogue entre les parties prenantes.* L'agriculture durable peut contribuer sensiblement à la création de capital naturel et social et avoir un impact sur la sécurité alimentaire, la protection sociale et les moyens de subsistance des populations rurales. Cependant, ses bienfaits, au mieux, resteront localisés ou, au pire, seront peu à peu réduits à néant si elle ne bénéficie pas d'un appui politique approprié à de nombreux niveaux.

À quelques exceptions importantes près, bon nombre des progrès agricoles durables auxquels on a assisté dans le monde au cours des années 90 ont été accomplis sans que d'importantes réformes nationales et institutionnelles aient été entreprises. À ce jour, très peu de pays ont apporté un appui national manifeste à l'agriculture durable en la plaçant au centre de leur politique de développement agricole et en intégrant leurs politiques en conséquence. Il faut modifier sensiblement les politiques visant à accroître la production alimentaire si l'on veut qu'elles aient des effets environnementaux et sociaux positifs. Il faut aussi rééquilibrer les politiques alimentaires qui mettent l'accent sur le volume de la production et les prix sans se soucier de la qualité et réorienter les politiques et institutions de développement rural favorables à des solutions « exogènes » aux problèmes économiques et sociaux des collectivités rurales vers le développement participatif basé sur les collectivités. Bien que beaucoup puisse être fait avec les ressources disponibles, la transition à

une agriculture écologiquement rationnelle ne se fera pas sans aide et sans fonds extérieurs. D'importants investissements seront en effet nécessaires pour financer l'acquisition de nouvelles connaissances, la mise au point de nouvelles techniques ou l'adaptation de techniques anciennes, l'apprentissage collectif et l'indispensable rupture des institutions avec leurs modes de pensée et leurs pratiques actuels. Un investissement en temps et en argent sera également nécessaire pour reconstituer le capital naturel et social appauvri. De plus, la volonté de certains groupes sociaux de maintenir le statu quo pourrait créer de sérieux obstacles à ces réformes. En effet, les fabricants d'engrais n'ont aucun intérêt à favoriser une transition vers une production agricole essentiellement maraîchère ou l'utilisation d'engrais biologiques, vu l'énorme perte de revenus qui pourrait en résulter pour eux. Il sera donc indispensable de mettre en place un mécanisme de dialogue permanent entre les parties prenantes à l'agriculture durable si on veut résoudre ces problèmes.

3. *Recherche.* On mentionnera, parmi les domaines de recherche prometteurs en matière d'évaluation et de promotion de techniques et de politiques de substitution : l'engrais vert, les cultures de couverture, l'amélioration des jachères, l'agroforesterie, l'aquaculture, le système mixte cultures/élevage, la lutte intégrée contre les parasites, la lutte biologique contre les ravageurs, la gestion organique des sols et le recyclage des nutriments, l'adaptation et l'adoption d'écotechnologies, les politiques d'appui, les partenariats institutionnels et le développement des marchés.

La communauté internationale et les gouvernements doivent continuer à investir – ou investir davantage – dans la recherche agronomique, car la définition de nouveaux thèmes de recherche et la mise en application durable des résultats des recherches sur le terrain peuvent prendre des années, voire des dizaines d'années. Les pays en développement, en particulier ceux où la densité de la population est forte, auront besoin de l'aide d'autres pays pour appliquer les résultats des recherches et les techniques visant à améliorer la productivité agricole dans des espaces limités et obtenir les ressources destinées à permettre aux producteurs de mener des recherches agronomiques adaptées à leurs propres besoins. Il y a lieu de faire en sorte qu'il soit davantage rendu compte aux exploitants agricoles et au public de l'utilisation des fonds privés servant à financer des recherches et que les résultats de ces recherches soient rendus plus largement accessibles.

Propositions d'action précises

1. Comme indiqué au paragraphe 26.4 a) d'Action 21, ratifier et appliquer les conventions internationales existantes relatives aux populations autochtones (lorsque cela n'a pas encore été fait) et appuyer l'adoption par l'Assemblée générale de (l'actuelle) Déclaration sur les droits des populations autochtones.
2. Reconnaître, conformément au paragraphe 26.5 ii) d'Action 21, la nécessité de protéger les connaissances traditionnelles des populations autochtones (art. 8 j) de la Convention sur la diversité biologique, notamment) et, pour cela, de renforcer l'efficacité des systèmes de gestion des ressources des populations autochtones, par exemple en favorisant l'adaptation et la diffusion d'innovations techniques appropriées. Les traditions, les connaissances et pratiques et le patrimoine culturel des populations autochtones et des autres collectivités agricoles doivent être

respectés dans toutes les politiques, toutes les lois et toutes les initiatives publiques, ainsi que dans tous les partenariats avec les ONG.

3. Souscrire à une conception participative des recherches et de la formation des exploitants agricoles, fondement nécessaire de la transition souhaitée vers la durabilité.

Section 3 : Les connaissances au service d'un système d'approvisionnement alimentaire viable : recensement des besoins d'éducation, de formation, de partage des connaissances et d'information et mesures visant à les satisfaire (questions et préoccupations)

Le chapitre consacré aux connaissances au service d'un système alimentaire viable couvre trois domaines principaux. Le premier a trait au passage à un système d'approvisionnement alimentaire viable et aux mesures que les gouvernements et les principaux participants à la Commission du développement durable (CDD) peuvent prendre pour y parvenir sur le plan des politiques, de l'éducation et de la sensibilisation du public. Les connaissances, l'éducation et la formation nécessaires aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles – notamment les petits exploitants agricoles qui représentent la majorité des exploitations agricoles familiales de par le monde – constituent le deuxième sujet de préoccupation. Dans ce domaine, le rôle des agriculteurs et des populations autochtones revêt une importance particulière. Le troisième sujet de préoccupation se rapporte à l'éducation et aux connaissances nécessaires aux consommateurs en ce qui concerne le système d'approvisionnement alimentaire, ainsi que les choix alimentaires et les compétences dans le domaine alimentaire. Si l'on désire passer à un système fondé sur des exploitations agricoles viables, des communautés rurales dynamiques et des denrées alimentaires saines et sûres, il faut provoquer une nouvelle prise de conscience qui débouche sur un changement de politique et concevoir des programmes de formation et d'éducation qui suscitent de nouvelles initiatives (Département de l'agriculture des États-Unis, Rosset).

Solutions et recommandations pour le passage à un système d'approvisionnement alimentaire viable

1. *Diffusion du message concernant une agriculture viable.* Les gouvernements, les organismes internationaux et les communautés devraient élaborer des politiques relatives à l'éducation et à l'information, en vue de faire connaître la portée, le potentiel productif ainsi que les multiples contributions sur le plan social et écologique d'une agriculture viable, en accordant une attention particulière aux petites exploitations agricoles et au développement rural. Ces politiques de communication devraient permettre de dissiper le malentendu qui pousse à croire qu'une agriculture viable, axée sur la régénération des sols constitue un retour à une agriculture obsolète, à faible contenu technologique. Une agriculture viable fait appel aux innovations des scientifiques et des agriculteurs, et applique à la fois des techniques de pointe et les préceptes d'une sagesse ancestrale; elle peut être utilisée par tous les types d'agriculteurs, sur toutes sortes d'exploitations (Pretty).

L'agriculture fondée sur les petites exploitations demeure la forme d'agriculture la plus répandue dans le monde : elle domine par le nombre

d'exploitations aux États-Unis et se trouve au centre de la production des denrées alimentaires de base dans les pays en développement. En outre, les petites exploitations ont des fonctions multiples que n'ont pas les grandes exploitations. Elles incarnent la diversité – qu'il s'agisse de la biodiversité, de la diversité des régimes de propriété, des systèmes de culture, des paysages, des cultures et des traditions. Il faut rappeler à cet égard que les populations autochtones sont les artisans et les gardiens de la biodiversité agricole et les détenteurs de connaissances, de pratiques et de systèmes d'innovation techniques qui assurent la sécurité alimentaire dans de vastes régions du monde.

La décentralisation de la propriété foncière est un facteur de progrès économique dans les campagnes. Les petites exploitations permettent de créer un lien personnel entre agriculteurs et aliments par le canal des échanges entre villes et campagnes et de marchés où l'agriculteur vient lui-même vendre sa production. Elles sont de la plus haute importance pour l'économie, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le rôle essentiel que jouent les femmes dans la production vivrière et le bien-être rural, notamment dans le Sud, doit être appuyé par la politique agricole, et il faut faire connaître ce rôle grâce à l'éducation et à la formation (Département de l'agriculture des États-Unis, Rosset).

Les systèmes agricoles sont extrêmement divers dans le monde et le passage à une agriculture viable peut se résumer à une série d'étapes en direction d'un objectif : de la viabilité (Pretty). Ces étapes incluent le passage de l'agriculture contemporaine classique à des performances économiques et écologiques améliorées (étape No 1), puis à l'intégration de technologies de régénération (étape No 2), pour parvenir à une redéfinition des systèmes d'exploitation avec les collectivités (étape No 3), qui fait participer les agriculteurs et les collectivités rurales elles-mêmes à la création de pratiques viables.

Cette conception d'un système d'approvisionnement alimentaire viable pour les agriculteurs, les travailleurs agricoles, les commerçants et les consommateurs ne peut se concrétiser qu'avec la participation de tous. Une agriculture viable n'est pas un ensemble établi de pratiques ou de mesures, mais un processus d'apprentissage social et de recherche collective; elle se fonde sur les acquis collectifs, assortis de cibles et d'indicateurs destinés à évaluer les progrès accomplis (Pretty).

2. *Connaissances, formation et éducation des agriculteurs et des ouvriers agricoles.* Trop souvent, la formation des agriculteurs et des ouvriers agricoles repose sur une diffusion progressive de l'information des scientifiques aux populations agricoles «non éduquées» et présuppose la supériorité d'un modèle d'agriculture scientifique, technique et industrielle. Or, cette approche ne prend pas en compte de nombreux faits importants, essentiels à l'efficacité des politiques agricoles, à savoir que :

a) Aucune technologie ne convient à l'ensemble des agriculteurs; chaque agriculteur a des impératifs, des limites et des avoires uniques. Ceux qui disposent de ressources limitées doivent recourir à de faibles apports et à des technologies – «adaptées» pour survivre;

b) Les agriculteurs vivent dans un milieu extrêmement changeant et divers – sols, régime hydrique, fertilité biologique, etc. Ils ont accumulé un trésor de connaissances et d'expériences propres à leur terroir, dont ne disposent pas les chercheurs, notamment en ce qui concerne la biodiversité et ses usages éventuels;

c) De nombreux agriculteurs se heurtent à un problème qu'il est urgent de résoudre : leur incapacité à réduire ou éliminer leur dépendance vis-à-vis des pesticides, sans l'information et la formation qui leur permettent d'opter pour des méthodes viables différentes;

d) Les travailleurs agricoles ont le droit d'obtenir un salaire minimum et de travailler dans des conditions sûres, d'appartenir à un syndicat et d'élire des représentants dans le domaine de la santé et de la sécurité, d'être protégés contre l'exposition à des pesticides dangereux, ainsi que de refuser de manipuler des pesticides qui nuisent à la santé de l'homme et à l'environnement;

e) Les connaissances et les technologies traditionnelles, qui sont le fruit de plusieurs millénaires d'expérimentation et de mise en pratique, sont souvent les outils les plus écologiquement rationnels dans l'agriculture;

f) Le rôle des femmes dans la transmission des connaissances et leur participation à une production vivrière viable doivent être reconnus et vigoureusement soutenus. La plupart des agriculteurs du Sud sont des femmes. Offrir les mêmes chances aux femmes en matière d'éducation, de formation et d'information sur la production vivrière et la nutrition est essentiel pour parvenir à une agriculture viable.

Solutions et recommandations

La recherche et la vulgarisation axées sur l'agriculteur ne revêtent pas une forme unique et leur philosophie et leur objectif se retrouvent dans de nombreux programmes. Les agriculteurs ne doivent plus être considérés comme les bénéficiaires de la technologie. Ils se trouvent au centre de sa conception, de son application et de son suivi. En lieu et place du modèle linéaire appliqué à la recherche et à la vulgarisation selon lequel les scientifiques mettent au point une nouvelle technologie qui est ensuite transmise aux agriculteurs par l'intermédiaire des agents de vulgarisation, l'expérience et les observations prouvent l'existence d'un modèle triangulaire. Les scientifiques, les agents de vulgarisation et les agriculteurs collaborent directement au sein d'une relation à trois pôles. Les pouvoirs publics et les organismes agricoles peuvent contribuer à améliorer les connaissances, la formation et l'éducation des agriculteurs et des travailleurs agricoles grâce aux initiatives suivantes qui visent à mettre au point une agriculture écologiquement rationnelle et un développement rural durable.

a) *Amélioration de l'éducation en milieu rural.* Accroître les investissements dans l'éducation rurale et élaborer des programmes d'enseignement pertinents qui intègrent la formation et les pratiques des agriculteurs («écoles rurales familiales», par exemple).

b) *Amélioration de la formation des agriculteurs et des travailleurs agricoles.* Reconnaître le rôle central que jouent les agriculteurs dans le domaine de la recherche-développement. Appuyer les programmes de formation élaborés par les organisations d'agriculteurs. Repenser la formation des agronomes et la communication en vue de servir les petits exploitants agricoles et les pauvres des zones rurales par une conception cohérente du développement rural, comprenant une approche agroécologique des systèmes d'agriculture et d'aménagement du territoire. S'il y a lieu, élaborer des réseaux d'information et des bases de données décentralisées sur les innovations agricoles et les expériences locales couronnées de succès, grâce aux

CD-ROM et à l'Internet. Dans certains cas, les pouvoirs publics ont entrepris de collaborer avec les agriculteurs sur des bases nouvelles, moins directives. Les nouvelles approches sont fondées sur la participation active des agriculteurs – qui prennent souvent la direction des opérations – au processus qui consiste à recenser les problèmes et les besoins en vue de lancer et guider l'action à mener; choisir parmi les solutions possibles; mettre à l'essai et suivre l'application des nouvelles pratiques et en évaluer les résultats; aider à diffuser les résultats que l'on estime utiles. Ce processus peut se définir comme un développement technologique participatif, une recherche et une vulgarisation axées sur l'agriculteur ou une amélioration de l'agriculture dans le cadre d'une collaboration entre agriculteurs. Créer un environnement propice aux échelons local, national et international est essentiel pour soutenir les processus existants et promouvoir la mise au point de nouveaux processus qui s'engagent dans cette voie.

c) *Participation des petits exploitants aux débats de politique nationale.* Permettre aux organisations d'agriculteurs d'accéder aux techniques et au matériel de communication modernes et les aider à élaborer leurs stratégies de communication. Organiser des conférences et des débats nationaux sur le rôle de l'exploitation agricole familiale dans l'avenir de la nation et mettre en valeur les initiatives concluantes prises par des agriculteurs sur le plan de l'organisation économique, de l'éducation et de la gestion des ressources naturelles. Appuyer la conservation, la protection et le développement des connaissances et des systèmes et d'innovation traditionnels et les intégrer aux systèmes éducatifs et aux projets agricoles nationaux. La participation de la population aux échelons local, national et international, notamment des femmes, est nécessaire à l'amélioration de la production vivrière, de l'alimentation et de l'état nutritionnel.

3. *Éducation et connaissances des consommateurs et autres parties concernées.* Outre ce qui a été dit sur les pouvoirs publics et les agriculteurs, il faut souligner qu'un système alimentaire viable ne peut être conçu sans dispenser aux consommateurs et aux autres acteurs du système d'approvisionnement alimentaire, tels que les détaillants, les distributeurs et les banques, une éducation et des connaissances. Ces connaissances portent sur le système d'approvisionnement, les choix alimentaires et les compétences dans le domaine alimentaire.

L'un des problèmes déterminants qui se posent, tout du moins dans les pays développés, est que nombreux sont ceux qui sont de plus en plus dissociés du système qui assure leur alimentation. En présence d'un système qui semble être une corne d'abondance, environnés de supermarchés qui offrent des denrées alimentaires en apparence inépuisables, nous ne nous posons plus les questions essentielles : qui produit nos aliments et comment? Qui contrôle les terres et le système d'approvisionnement? Qui mange à sa faim et qui a faim? Dans quelle mesure nos aliments sont-ils sains, sûrs et nourrissants? Pourquoi les exploitations agricoles familiales disparaissent-elles et l'économie rurale est-elle en déclin, à la fois dans les pays en développement et les pays développés? Il faudrait réfléchir aussi à la perte des connaissances traditionnelles relatives aux petites exploitations agricoles et des savoir-faire traditionnels concernant les produits du terroir.

Les exploitations agricoles familiales et d'autres institutions intéressées à l'agriculture viable ont besoin de marchés pour écouler leurs produits; ces marchés sont le reflet des choix des distributeurs, des détaillants, des institutions de prêt et des consommateurs. Des programmes éducatifs portant sur les connaissances relati-

ves aux systèmes d'approvisionnement alimentaire écologiquement rationnels sont nécessaires pour que ces choix soient avisés : information sur les coûts écologiques et sociaux cachés de l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et d'organismes génétiquement modifiés, sur le plan de l'érosion de la couche arable, de la pollution des eaux souterraines, du traitement inhumain des animaux dans les élevages industriels et des menaces pour la santé de l'homme. L'éducation portant sur un système d'approvisionnement alimentaire viable s'appuierait sur de nombreux programmes qui ont donné d'excellents résultats, tels que les jardins communautaires pour les jeunes laissés pour compte aux États-Unis, la création de réseaux écologiques pour les jeunes en Amérique latine, des initiatives écologiques en Europe, des marchés agricoles et une agriculture communautaire ou l'action des gouvernements pour subventionner le passage à une agriculture biologique nécessitant pourtant de faibles apports. Il est urgent d'élaborer des programmes qui portent sur la redécouverte des talents culinaires et de dispenser une éducation nutritionnelle dans les établissements scolaires et au sein des collectivités.

Documentation de la section 3

1. Jules Pretty, *The Living Land: Agriculture, Food and Community Regeneration in Rural Europe*, Earthscan Publications Ltd: Londres, 1998.
2. *A time to Act. A Report of the USDA National Commission on Small Farms*, US Department of Agriculture, 1998, Miscellaneous Publication 1545.
3. Peter Rosset, «Small is Bountiful», *The Ecologist*, décembre 1999, p. 452 à 456.

Section 4 : Mondialisation, libéralisation des échanges et investissements

Contexte

Le chapitre 14 [par. 14.4, al. a)] d'Action 21 prévoit que l'on procède à un examen des politiques agricoles, notamment parce que l'agriculture revêt une importance particulière pour la sécurité alimentaire et le développement durable. En 1997, l'Assemblée générale a reconnu que le principal défi que l'humanité avait à relever était d'assurer la sécurité alimentaire de manière écologiquement viable (et de veiller au respect du droit à un logement décent). Dans le cadre des réunions-débats organisées par la Commission du développement durable, l'examen des réalisations accomplies au titre du chapitre 14 d'Action 21 a pour objet de déterminer quelles sont les mesures qui, dans le contexte de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, sont susceptibles de faciliter une agriculture écologiquement viable, le développement des zones rurales et la sécurité alimentaire.

Problèmes

Le présent rapport aborde quatre questions ayant trait à la sécurité alimentaire, à l'agriculture écologiquement viable et à la libéralisation des échanges agricoles : a) comment réduire les ventes de produits agricoles à des prix inférieurs aux coûts de production (pratique du dumping); b) comment déterminer les conséquences que la concentration des marchés agricoles a sur le développement durable et la sécurité alimentaire; c) comment mettre au point des indicateurs relatifs à l'agriculture éco-

logiquement viable qui permettent d'évaluer les conséquences économiques et environnementales de l'internationalisation des investissements et des échanges agricoles; d) en quoi une convention relative à la sécurité alimentaire permettrait-elle de susciter une mobilisation multilatérale autour d'une politique cohérente et viable en matière de sécurité alimentaire. Les grands groupes et les membres de la Commission du développement durable peuvent ne pas s'entendre sur les mesures à prendre pour répondre à ces questions, mais nous espérons qu'ils conviendront que les problèmes mentionnés méritent d'être examinés dans le cadre des travaux de la Commission.

Initiatives proposées aux institutions

En premier lieu, la Commission du développement durable doit demander à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de tirer parti des recherches existantes et de mettre au point de nouvelles méthodes afin d'établir des statistiques nationales relatives aux coûts de production et aux prix à l'exportation des principaux produits agricoles. La FAO devrait faire porter ses efforts sur les produits considérés comme cruciaux pour la sécurité alimentaire des pays et des individus. La Commission du développement durable devrait solliciter l'aide de spécialistes afin d'uniformiser les procédures comptables servant au calcul des prix à l'exportation et des coûts de production, y compris les coûts externes environnementaux. Si un pays ne dispose pas des ressources suffisantes à l'établissement d'un rapport national ou si l'organisation du marché pour certains produits essentiels est similaire dans les différents pays d'une même région, la FAO pourrait mettre à la disposition des petits pays une méthodologie et une assistance technique qui leur permettraient d'établir des rapports régionaux. De tels rapports serviraient à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à éliminer progressivement la vente de produits agricoles à des prix inférieurs aux coûts de production (dumping).

Les organisations non gouvernementales ont parfaitement décrit les méfaits des pratiques de dumping, qui sont actuellement admises par l'OMC. Incapables de concurrencer les importations à prix cassés, les agriculteurs des pays en développement sont contraints de quitter leurs terres pour des villes déjà surpeuplées, ce qui, selon un diplomate argentin, a pour effets « d'accroître la pauvreté rurale, d'aggraver les dégâts environnementaux, de faire baisser les salaires dans l'industrie et d'exacerber l'agitation sociale ». Les débats menés sous l'égide de l'OMC autour de la réduction du dumping agricole se sont enlisés sur la question de savoir ce qui constitue une subvention « faussant les échanges ». Négocier l'introduction de pratiques anti-dumping en se bornant à comparer les prix à l'exportation et les coûts de production permettrait de sortir de cette impasse et de progresser dans la recherche d'une solution à un problème qui fausse les échanges et nuit à l'environnement et à la sécurité alimentaire. Même si les membres de l'OMC ne s'entendent pas sur l'élimination progressive du dumping, les gouvernements pourraient se servir des coûts de production, dans la réflexion publique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Sur la base de ces mêmes données, les grands groupes pourraient présenter des projets de loi et renforcer les capacités techniques visant à assurer une sécurité alimentaire écologiquement viable.

En deuxième lieu, la Commission du développement durable devrait demander à la CNUCED d'aider les gouvernements et les grands groupes à faire rapport sur la concentration des marchés nationaux et régionaux pour ce qui est des intrants et des produits agricoles. De par son mandat, la CNUCED connaît bien la question des

pratiques commerciales restrictives et l'organisation des marchés des produits de base, expérience qui s'avérerait précieuse dans le cadre de l'établissement de rapports. Les rapports pourraient comprendre des profils analytiques sur les principales fusions et acquisitions; des études de cas sur l'incidence que la concentration des marchés a sur les producteurs, les employés de l'industrie agroalimentaire et les consommateurs; une présentation des réglementations nationales et de la législation réprimant les pratiques anticoncurrentielles; une description de l'assistance que les gouvernements offrent aux grands groupes agroalimentaires ou reçoivent d'eux; une étude des effets de la concentration des marchés sur la sécurité alimentaire, le développement des régions rurales et l'environnement. Les gouvernements et les grands groupes pourraient exploiter les données ainsi recueillies pour analyser les tendances des échanges dans le domaine agroalimentaire et les projets d'investissement; proposer des mesures ayant trait au commerce et à l'environnement; négocier avec les organismes de crédit multilatéraux et leur soumettre des propositions. La mondialisation des marchés agricoles procède en grande partie du phénomène de concentration des marchés des produits de base et des intrants, qui a notamment eu lieu sous l'impulsion des sociétés agroalimentaires transnationales. Selon certains, plus la concentration de la production et des échanges agricoles est forte, meilleure est la rationalité écologique. La publication annuelle de rapports nationaux ou régionaux sur la concentration des marchés des produits agricoles de base permettrait de juger de la véracité de telles affirmations et montrerait qu'il importe de rétablir la concurrence sur les marchés où la disparition de la concurrence a mis à mal une agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire.

En troisième lieu, la Commission du développement durable devrait s'efforcer à sa huitième session d'obtenir le concours technique des organismes des Nations Unies compétents et de trouver le financement nécessaire à la tenue d'une réunion entre les différentes parties intéressées afin de mettre au point des indicateurs permettant de mesurer l'impact de la libéralisation des échanges agricoles sur la viabilité écologique de l'agriculture. Ces indicateurs pourraient être employés dans le cadre de l'évaluation environnementale de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, décidée à l'occasion de la troisième session de la Commission. Il serait possible de s'inspirer des études produites pour le Colloque de la FAO sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire, qui s'est tenu à Genève les 23 et 24 septembre 1999, pour mener à bien l'évaluation. Par ailleurs, compte tenu du thème retenu pour les travaux de sa neuvième session, à savoir les transports, la Commission du développement durable devrait faire réaliser des études visant à déterminer l'incidence du transport des produits agricoles sur les changements climatiques. Ces études pourraient aussi être exploitées dans le cadre de l'examen des politiques commerciales effectué par l'OMC au niveau national. La Commission devrait faire la synthèse des recherches en cours dans le domaine des indicateurs de la viabilité écologique de l'agriculture de façon à orienter les travaux des organismes des Nations Unies et des États Membres en matière d'écoagriculture. Il serait souhaitable que les États Membres prévoient des fonds pour que les petits pays puissent participer à la mise au point et à l'application de tels indicateurs.

En quatrième lieu, les membres de la Commission du développement durable devraient demander à l'Assemblée générale d'examiner les propositions relatives à une convention mondiale sur la sécurité alimentaire dans le cadre d'une réunion spéciale intersessions. Sur la base du rapport issu de la réunion et des études réali-

sées par les gouvernements et les grands groupes, l'Assemblée pourrait ainsi décider s'il convient d'établir un groupe international aux fins de préparer les négociations de la convention, tout en sachant si les capacités nécessaires existent. À l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, plus de 1 200 organisations non gouvernementales se sont déclarées favorables à l'établissement d'un code de conduite sur le droit à une nourriture suffisante et à une convention sur la sécurité alimentaire. (Il faut savoir que de nombreuses ONG estiment que l'adoption d'une telle convention n'améliorera pas la sécurité alimentaire.) La FAO et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme travaillent actuellement à l'élaboration du code de conduite. En ce qui concerne la convention, il faudrait établir un forum de négociations multilatérales si l'on veut que les gouvernements et les autres parties intéressées puissent débattre des propositions et les transposer dans leur législation de manière à faciliter la réalisation des objectifs définis au chapitre 14 d'Action 21. Forts du mandat qui découle du chapitre 39 d'Action 21 intitulé Instruments et mécanismes juridiques internationaux, les membres de la Commission devraient demander à l'Assemblée générale d'autoriser la création d'un groupe international chargé de préparer les négociations.

En examinant la possibilité d'établir une convention sur la sécurité alimentaire, les membres de la Commission et les grands groupes devraient admettre que la libéralisation des échanges agricoles a eu des effets négatifs sur la sécurité alimentaire, notamment dans les pays en développement. Il faudrait disposer d'un forum où l'on débattrait de solutions multilatérales au problème de la sécurité alimentaire et où l'on poserait certains principes à prendre en compte dans les négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture. Dans le cadre des initiatives proposées, il faudrait obtenir l'appui des organisations locales, en particulier dans les pays en développement, et mettre leur expérience à profit.

À cette fin, la Commission du développement durable devrait demander aux organismes des Nations Unies, aux grands groupes et aux gouvernements qui tenteraient d'appliquer les initiatives proposées de prévoir des mécanismes de recherche et de consultation efficaces qui fassent appel à la participation des collectivités. Ces mécanismes permettraient, par exemple, de déterminer les coûts de production et les incidences du dumping; de mettre au point des indicateurs mesurant la viabilité écologique de l'agriculture; et de recueillir des propositions relatives à une éventuelle convention sur la sécurité alimentaire. La Commission devrait inciter les organismes, les grands groupes et les gouvernements à trouver des modes de financement permettant aux organisations locales de participer aux travaux des mécanismes susmentionnés.

Partenariats possibles

Les grands groupes qui s'efforcent depuis longtemps de sensibiliser le public et de renforcer les capacités techniques qui sous-tendent la sécurité alimentaire et l'agriculture écologiquement viable devraient coopérer avec les organismes qui n'ont peut-être pas encore pris conscience qu'il était de leur intérêt d'améliorer la sécurité alimentaire et de défendre une agriculture écologiquement viable. Au nombre de ces organismes figurent : les établissements bancaires agricoles et ruraux dont les clients cessent leur activité en raison notamment des conditions qui leur sont imposées et les compagnies d'assurances dont la viabilité financière est liée à la réduction de l'impact des catastrophes provoquées par la dégradation de l'environnement, l'exode rural et d'autres facteurs. Les coopératives agricoles, les

fédérations et les entreprises, en particulier celles qui ont souffert de pratiques telles que l'achat des produits de base à un prix inférieur à leur coût de production, de la concentration des marchés de gros et de détail ou de l'externalisation des coûts environnementaux, souhaiteront peut-être commenter les initiatives susmentionnées et éventuellement les appuyer. Les grands groupes, les organismes des Nations Unies et les gouvernements devraient tenir compte des apports des universitaires et des populations locales lors des phases d'élaboration et d'application d'initiatives du type de celles qui ont été décrites. Si l'on veut que les travaux de la huitième session de la Commission du développement durable portent leurs fruits, il importe que le dialogue avec les gouvernements ait lieu de manière concertée afin d'éviter une polarisation entre secteur privé et grands groupes défendant l'intérêt général. Nous espérons que l'on débattrà dans un esprit véritablement constructif des propositions décrites dans le présent document en vue de progresser dans la réalisation des objectifs du chapitre 14 d'Action 21.

Documentation de la Section 4

1. *Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21*, session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, par. 62.
2. M. Ritchie, « Eliminating Export Subsidies: One Way Forward », Institute for Agricultural and Trade Policy, novembre 1999.
3. Voir par exemple « Loaded against the poor: World Trade Organization », OXFAM, novembre 1999, 13-16.
4. Hector R. Torres, « The wealthy and their scandalous subsidies », *The Journal of Commerce*, 28 octobre 1999.
5. Voir par exemple *Synthèse des monographies de pays*, Document No 3, Colloque de la FAO sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire : questions et alternatives concernant les prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce dans la perspective des pays en développement, Genève, 23-24 septembre 1999.
6. Pour un exemple des dispositions d'une éventuelle convention sur la sécurité alimentaire, voir *Plan d'action visant la sécurité alimentaire universelle*, 20 septembre 1999, klehman@iatp.org.
7. Préparatifs de la réunion ministérielle sur l'agriculture, proposition au titre des paragraphes 9 a) i) et 9 a) ii) de la Déclaration ministérielle de Genève, Communication de Cuba, de la République dominicaine, de l'Égypte, du Sri Lanka, de l'Ouganda et du Zimbabwe, WT/GC/374, 15 octobre 1999.